

Règlement du concours

Stockholm Junior Water Prize

Table des matières

REGLEMENT DU CONCOURS

STOCKHOLM JUNIOR WATER PRIZE

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU CONCOURS	1
ARTICLE 2 : PARTICIPANTS	2
ARTICLE 3 : ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DES PROJETS	2
ARTICLE 4 : CALENDRIER PREVISIONNEL	2
ARTICLE 5 : CATEGORIES DE LA SELECTION FRANÇAISE ET CEREMONIE NATIONALE	3
ARTICLE 6 : COMPOSITION, CRITERES ET ATTENTES DES JURYS NATIONAL ET INTERNATIONAL	3
ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS SUR LEUR PARTICIPATION A LA FINALE INTERNATIONALE	4
ARTICLE 8 : FINALE INTERNATIONALE	5
ARTICLE 9 : DROITS	5
ARTICLE 10 : ANNULATION DU CONCOURS	5
ANNEXE: METHODOLOGIE DU PROJET ET CRITERES DES JURYS NATIONAL ET INTERNATIONAL	6

Article 1 : Présentation du concours

Le **Stockholm Junior Water Prize (SJWP)** est un **prix scientifique international** destiné aux jeunes de 15 à 20 ans, qui porte sur les enjeux de la protection, de l'utilisation et du partage de l'eau. Des jeunes d'une trentaine de pays participent chaque année à ce concours prestigieux.

La Sélection française du SJWP est organisée depuis plus de 10 ans par Teragir, sous mandat du Stockholm International Water Institute (SIWI). Elle a pour vocation d'identifier chaque année le meilleur projet sur le territoire français, en vue de sa participation à la finale internationale à Stockholm.

Les jeunes disposent d'une aide pour réaliser leur projet :

- Un accompagnement personnalisé par Teragir, qui coordonne le programme en France (conseils, suivi du projet etc.)
- La possibilité de recevoir un accompagnement de chercheurs et de scientifiques spécialistes du domaine de l'eau (cf. Article 3).

Article 2 : Participants

Les participants doivent être âgés de plus de 15 ans et de moins de 21 ans à la date de dépôt du dossier.

Le concours est ouvert aux jeunes résidant habituellement en France, inscrits dans l'enseignement secondaire (lycée général, professionnel, agricole, technologique), en BTS ou en classes préparatoires aux grandes écoles.

Les étudiants inscrits à l'université, même âgé de moins de 21 ans, ne peuvent pas participer au concours.

Est désigné comme « mandataire » celui qui dépose le dossier et signe le formulaire de candidature. Cette personne doit avoir entre 15 et 21 ans et agit alors au nom du groupe. Un « adulte référent » peut également être désigné (obligatoire si le mandataire est mineur).

Article 3 : Accompagnement scientifique des projets

Les porteurs de projets sont invités à identifier des scientifiques, experts ou étudiants qui les accompagnent et les conseillent tout au long de leur projet.

Cet accompagnement peut être sollicité (pour 2 ans maximum) auprès de Teragir, qui s'efforcera alors d'organiser une mise en relation avec un scientifique ou des étudiants.

Article 4 : Calendrier

Lancement de l'appel à candidature	fin septembre
Date limite d'inscription	18 décembre
Accompagnement des projets inscrits	octobre à mars
Date limite de dépôt des dossiers	9 avril
Jury de la Sélection française du SJWP	début Mai
Cérémonie nationale de remise des prix à l'Ambassade de Suède	Fin mai-début juin
Préparation des finalistes pour la compétition internationale :	De mai à août
Perfectionnement du projet, traduction du mémoire en anglais	Début mai à mi juin
Soumission du projet au Jury international	mi juin
Elaboration du poster de présentation	De mai à début juillet
Cérémonie locale pour l'équipe finaliste	mi juin
Finale lors de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm	5 jours à Stockholm fin août/début du mois de septembre

Article 5 : Prix de la Sélection française et cérémonie nationale

La Sélection française du SJWP remet 3 prix de 1000 euros et désigne le projet, parmi les 3 lauréats, qui représentera la France lors de la finale internationale à Stockholm pour tenter de remporter le **prix de 15 000 dollars** remis par la Princesse Victoria de Suède.

Les 3 prix de 1000 euros sont remis sous forme de chèques cadeaux aux jeunes lauréats : le montant de 1000 euros est divisé en autant de jeunes qui constituent le groupe lauréat. D'un commun accord avec ses élèves, l'enseignant peut choisir d'attribuer tout ou partie de la somme à l'établissement, sous forme de chèque bancaire.

Le Jury français peut décider de ne pas attribuer un ou plusieurs des 3 prix s'il estime que le niveau des projets présentés n'est pas suffisant. Les décisions du Jury ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

Les lauréats de chaque prix sont avisés rapidement après le Jury et s'engagent à se préparer à présenter **dans les meilleures conditions** leur travail lors de la **cérémonie de remise de prix à Paris**, où sont officiellement proclamés les résultats en présence notamment des membres du Jury, des partenaires du programme et de journalistes.

Le Jury se réserve la possibilité de confirmer le choix de l'équipe qui représentera la France à Stockholm après un entretien avec les porteurs de projet lors de la cérémonie.

Article 6 : Composition, critères et attentes des Jurys national et international

Pour le Jury national (Sélection française) :

La composition du Jury est mise à jour chaque année sur le site internet www.juniorwaterprize.fr. Il est composé de professionnels du monde de l'eau et du développement durable, notamment des scientifiques et des représentants des principales institutions du secteur. Le Jury de la Sélection française statue sur dossier.

Travail attendu sur la forme :

Les participants doivent soumettre leur projet sous forme d'un **dossier écrit de 20 pages maximum**, annexes comprises. Attention, le mémoire **doit être soumis en version informatique au format PDF** et ne pas excéder **2 Mo**.

Travail attendu sur le fond :

Les critères qui seront pris en considération par le Jury français pour désigner les trois lauréats et l'équipe qui représentera la France à Stockholm sont détaillés en annexe, merci de les lire attentivement.

Il s'agit essentiellement de :

- la pertinence globale du projet au regard de l'intérêt scientifique qu'il présente et de son importance pour l'environnement et la société,
- la créativité du projet, son caractère innovant,
- le caractère rigoureux de la méthodologie employée.

Pour le Jury international :

Le Jury international est composé de 7 membres. Il statue en auditionnant **en anglais** les candidats, après avoir préalablement étudié leurs mémoires scientifiques.

Travail attendu sur la forme :

L'équipe qui porte le projet retenu pour la finale internationale à Stockholm doit soumettre un projet répondant aux critères suivants :

- Mémoire **scientifique** de **20 pages maximum, annexes comprises**
- **Rédigé en anglais**

Travail attendu sur le fond :

Les critères internationaux sont consultables en annexe, merci de les lire attentivement.

Les finalistes doivent être en capacité de **présenter leur projet et de répondre aux questions du Jury en anglais.**

Article 7 : Engagement des candidats sur leur participation à la finale internationale

Les candidats participant au concours s'engagent à être disponibles pour la finale internationale à Stockholm (fin août/début septembre) s'ils sont sélectionnés par le Jury. S'ils ne peuvent se rendre disponibles, ils doivent en informer Teragir lors du dépôt de leur projet.

Le fait de ne pas être disponibles pour participer à la finale internationale n'aura pas d'incidence sur la possibilité de remporter un prix de la Sélection française. En revanche et logiquement, les candidats indisponibles ne pourront pas être sélectionnés pour représenter la France à Stockholm.

IMPORTANT : L'équipe désignée comme finaliste s'engage à travailler en lien avec nos partenaires scientifiques et techniques entre mai et août, pour préparer sa participation à la finale internationale, notamment pour conformer son projet aux attentes du Jury international avant son dépôt mi juin.

La capacité des candidats à répondre aux questions du Jury international en anglais devra aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Article 8 : Finale internationale

La finale internationale se déroule pendant la Semaine Mondiale de l'Eau, qui a traditionnellement lieu fin août/début septembre à Stockholm.

3 candidats au maximum peuvent présenter le projet au Jury international.

Les frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture, et de transport sur place de ces 3 candidats sont assurés par les organisateurs (Teragir et SIWI), du départ d'un aéroport français au retour à cet aéroport.

Pendant la finale, les candidats de chaque pays disposent d'un stand composé de posters présentant leur projet et de l'éventuel matériel de démonstration qu'ils auront apporté à Stockholm. Ces stands sont dans l'enceinte de la Semaine mondiale de l'eau et permettent donc aux jeunes d'exposer leur projet aux autres candidats et aux visiteurs.

Les posters présentant le projet français aux membres du Jury international sont obligatoirement réalisés par les finalistes, avec l'aide de l'équipe du SJWP. Teragir fera appel, si besoin et à ses frais, aux services d'un graphiste et prendra également en charge le coût de l'impression des posters.

Article 9 : Droits

Les lauréats des prix français acceptent l'utilisation du contenu de leur projet, de leur nom et/ou de leur image aux fins de communication et de promotion du SJWP et de la Sélection française du Prix. Le dossier sélectionné en France pour la finale internationale est réputé être utilisable dans son intégralité par l'organisateur (SIWI) afin d'assurer la communication internationale du SJWP.

Les documents remis ne seront pas retournés. Les candidats sont donc invités à conserver leurs originaux.

Article 10 : Annulation du concours

Teragir, organisateur de la Sélection française, se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler tout ou partie de la sélection en cas de force majeure et notamment en cas d'insuffisance de la qualité ou du nombre des dossiers, de défaillance des partenaires financeurs, de défaut de l'organisateur international.

Annexe

Méthodologie du projet et critères des Jurys national et international

*Tous les critères suivants sont ceux requis pour la finale internationale. Les critères marqués d'un **astérisque rouge (*)** sont ceux également requis par le Jury national (Sélection française). Lisez attentivement les points suivants, ils vont vous guider dans l'élaboration de votre projet.*

1 - La pertinence

Le Jury sera attentif à la pertinence du projet, tant en terme de pertinence scientifique que de pertinence globale pour l'environnement et la société :

- * Est-ce que le projet cible un défi actuel important relatif à la problématique de l'eau ?
- * Le projet est-il scientifiquement pertinent ? (est-il en lien avec la recherche fondamentale ou appliquée ? les résultats obtenus peuvent-ils avoir une application concrète ?).
- * Le projet contribue-t-il à une amélioration de la qualité :
 - o de vie de la population ?
 - o de l'environnement ?
- Le projet propose-t-il des solutions innovantes pour résoudre un problème ?
- Le projet permet-il de sensibiliser la population aux problématiques liées à la ressource en eau ?
- * Le projet intègre-t-il des problématiques sociétales et environnementales ?

2- Aptitudes créatives

Le Jury évaluera la créativité du projet en relation avec :

- * La façon dont la problématique de départ est posée
- * La façon dont la problématique de départ est résolue
- * L'analyse des données réalisée
- * Les expériences effectuées
- La façon dont le projet est vulgarisé pour sensibiliser le public ciblé.

3- Méthodologie

- * La problématique de départ est-elle bien définie ?
- * A-t-elle été délimitée ?
- Le travail a-t-il été planifié sur le long terme en lien avec la problématique de départ ?

- * Le projet dégage-t-il des résultats permettant de tirer des conclusions ?
- Les éventuelles erreurs d'interprétation des résultats ont-elles été prises en compte ?
- La finalisation du projet a-t-elle permis de dégager de nouvelles questions ou de nouvelles réflexions permettant de poursuivre la recherche ?

4- Connaissance du sujet

Le Jury évaluera si le ou les porteur(s) de projet est/sont familier(s) avec la littérature et les recherches en cours dans le domaine étudié.

- * Sur quelles sources le projet se base-t-il ?
- Les références bibliographiques sont-elles suffisantes ; ont-elles été bien comprises par le(s) porteur(s) de projet ?
- Dans quelle proportion les sources issues de la vulgarisation scientifique ont-elles été consultées ?
- * Le(s) porteur(s) de projet est-il/sont-ils familiers avec le sujet traité dans son/leur projet ?
- * Est-il/sont-ils bien informé(s) de la recherche en cours dans le domaine étudié ?
- A-t-il/ont-ils connaissance de solutions alternatives à celles de son/leur projet ?

5- Compétences pratiques

- * Le(s) porteur(s) de projet a-t-il/ont-ils mené le projet seul(s) ?
- * A-t-il/ont-ils effectué les mesures, etc. ?
- * Quelle aide a été apportée par les parents, enseignants, professionnels, etc. ?
- A-t-il été fait usage du matériel éventuellement disponible au sein de l'établissement scolaire ?
- * D'où vient le matériel utilisé pour présenter le projet ? A-t-il été créé ?
- * La technique disponible a-t-elle été utilisée ?

6- Mémoire et présentation orale

- * Les étudiants peuvent-ils présenter leur travail de façon claire et précise, à la fois dans le mémoire, à l'orale et à travers un poster de présentation du projet ?
- * Le contenu du mémoire est-il structuré, documenté et rédigé de façon rigoureuse ?
- * Le poster de présentation présente-t-il une touche personnelle ?
- Le lien entre le poster et le mémoire scientifique est-il bien visible ?